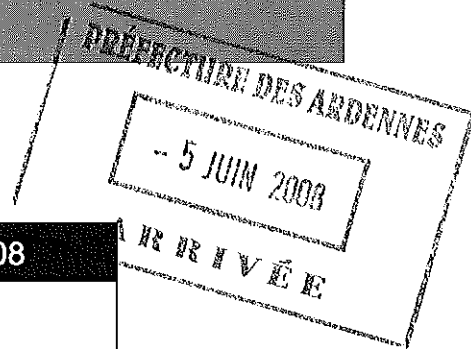




COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-21

L'an deux mille huit,
Le 4 juin, à Châlons en Champagne



Date de convocation	22 mai 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	25
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU (qui a un pouvoir de M. Philippe Martin), M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction au Payeur Départemental

Vu l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, et notamment, son article 3,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

Décide de l'attribution d'une indemnité de fonction,

- d'une part à **Monsieur Didier Laurent** pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007
- et d'autre part, à **Madame Claire Bichot** à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à la fin du mandat du conseil syndical actuellement en place.

Le Président,

Jacques JEANTEUR